

**Délibération n°2025-76**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 23  
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

**Absents ou excusés** : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Pouvoirs** : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe  
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique  
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

**Secrétaire de séance** : M. CARREY Daniel

**OBJET** : ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' – CONVENTION PACTE TERRITORIAL 2025-2027

**RAPPORTEUR** : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibérations du 19 décembre 2024 et du 20 février 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les principes et le plan de financement du pacte territorial France Rénov' Montagne béarnaise en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il convient désormais d'examiner la convention, jointe en annexe, entre les partenaires de ce nouveau programme. Ce projet de convention fixe en détail les modalités de partenariat et les objectifs communs pour la période 2025-2027.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout autre document et à prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

